

ORGANISATIONS POPULAIRES EN HAÏTI : UN RÔLE INDISPENSABLE

Haïti est entrée dans la valse des élections périodiques malheureusement de façon non autonome. Il était temps que la loi prime sur la force brutale. Cependant, elle n'a pas choisi la voie qui l'aurait conduite, à moindres frais, à la participation active de toute la population ou d'une partie significative d'entre elle, et à un contrôle de proximité sur ses mandataires.

La Constitution haïtienne (1987) prévoit la déconcentration et la décentralisation du pouvoir en déléguant certaines charges et certaines fonctions aux collectivités territoriales. Plusieurs courants intellectuels et politiques semblent y déceler la force motrice de la démocratie participative. Ils en ont fait un mobile de lutte supérieur et harcèlent le gouvernement Préval-Alexis pour l'application de toutes les dispositions relatives à la démocratie participative. Celles-ci, de caractère tout simplement légal, suffisent-elles pour démocratiser le système politique haïtien détenu par une oligarchie deux fois séculaire ?

La loi, en elle-même, en effet, ne renferme pas tous les atouts pour atteindre cet objectif vers lequel tend une proportion considérable de la population. Elle se contente d'indiquer le chemin à suivre aux principaux acteurs et actrices de la société civile, notamment à « ceux et celles d'en bas (1) », qui contribuent à l'accouchement de cette démocratie où le peuple ne fera plus le jeu des multinationales et de leurs complices locaux. Cette tâche revient aux organisations populaires autonomes qui animent cette société civile d'en bas. Du fait de leur proximité avec les populations, elles peuvent recueillir leurs revendications les plus urgentes, les porter devant les instances concernées et surveiller de près ces dernières, en se mobilisant et en mobilisant leur communauté. Leur indépendance à l'égard des partis poli-

tiques constitue une condition essentielle pour se maintenir loin du pouvoir politique tout en interpellant sans cesse ce dernier pour répondre à leurs besoins immédiats. Le nettoyage d'une source polluante, la délivrance d'actes de naissance à toute une localité rurale selon les vœux du code civil, sont quelques exemples parmi tant d'autres qui réclament la présence réelle de la société civile d'en bas face à une démocratie représentative biaisée et porteuse d'un programme différent.

La démocratie comporte une essence universelle qui se démarque des faux-semblants qui confondent les moins avertis. Elle se veut aussi une pédagogie, surtout pour un peuple peu alphabétisé comme le peuple haïtien qui a toujours vécu sous les dictatures, les unes plus féroces que les autres.

Les élections doivent cesser d'être un terreau qui encourage l'avancement d'une minorité au détriment des autres. Il doit arriver, le moment où les masses auront la capacité effective de proposer leurs candidats et de les élire sans contrainte légale ou para légale. Dans une telle atmosphère, l'argent aura perdu son omnipotence caricaturale pour céder la place aux idées constructives, aux valeurs humaines et surtout aux intérêts de la nation.

Marc-Arthur Fils-Aimé

*Directeur Général de l'Institut Culturel
Karl Levêque (ICKL), Haïti.
www.ickl-haiti.org (2)*

(1) Pour paraphraser François Houtard (Président du Centre Tricontinental, Louvain-la-Neuve, Belgique).

(2) Cet Institut a été activement partenaire de la réflexion internationale animée par Développement et Civilisations. Lire *Les relations entre la société civile et les pouvoirs publics en Haïti*, Développement et Civilisations, Paris, 2007.